

COMPTE RENDU N°11 - SÉANCE du 09 novembre 2011

Présents : 14 membres

1. Taxe d'aménagement en remplacement de la taxe d'équipement et de la PVR dans certains cas :

La taxe d'aménagement doit produire l'équivalent de la taxe locale d'équipement et, en 2014, de la PRE : participation de raccordement à l'égout.

Pour les opérations d'aménagement d'ensemble des mesures spécifiques resteront possibles.

Actuellement, une villa neuve de 150 m² produit environ 580 € de TLE, 600 € de PRE et environ autant en TNDES (Taxe Nationale Défense des Espaces Sensibles et CAUE (Conseil Architectural en Urbanisme et Environnement)).

Avec la nouvelle fiscalité, il faut à terme intégrer toutes ces participation en une seule taxe.

L'évolution de cette taxe sera étalée sur 2 ans.

L'esprit de cette taxe, prérogative du Grenelle de l'environnement, doit inciter à densifier et optimiser l'espace destiné aux constructions. Les communes doivent donc trouver leurs recettes en permettant des constructions plus nombreuses sur moins de surface.

Pour 2012, le taux de 2 % est retenu pour la taxe d'aménagement qui s'appliquera aux autorisations d'urbanisme de 2012.

2. Evolution des statuts de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais :

Les tableaux de voirie évoluent. Haute-Rivoire a déjà inscrit les chemins en 2010. A l'avenir, il faudra toujours s'assurer du réel caractère d'intérêt communautaire des voiries transférées. Les tronçons plus modestes devraient donc rester à la charge des communes. Haute-Rivoire n'a proposé que les voiries principales.

3. Assainissement et avancement des travaux :

Le décompte général du lot n°2 pour la STEP est transmis pour validation. La balance des moins values (12 308.81 €) et des plus values (15 223.80 €) dégage un avenant de 2 914.99 € soit 0.69 % du marché initial. Le ratio est excellent. Cet avenant est justifié par le repositionnement de la colonne d'évacuation de la STEP sur le chemin du pavé. La commune, qui avait fait faire un devis par une entreprise externe, fait l'économie d'environ 9 000 € en recourant aux prestataires du marché.

En aparté, les élus font une remarque sur les dégradations dues au passage des véhicules motorisés sur ce chemin bien remis en état. Pour le respect des circuits pédestres, la circulation ne sera autorisée qu'aux piétons, aux cavaliers et vélos. S'il le faut des chicanes seront implantées.

En ce qui concerne le lot 1, il est prématuré de présenter un bilan financier car il faut absolument maîtriser l'arrivée des eaux claires parasites sinon les subventions seraient remises en question. A ce stade des travaux, les élus pourraient être amenés à prendre des mesures nouvelles pour dissocier d'autres tronçons de collecteurs.

Dans le secteur du village, avant qu'il soit possible de demander la réfection complète des voiries départementales, six ans après la dernière intervention, le syndicat des eaux va faire réaliser, en 2012, les remplacements des branchements en plomb. Mais, en attendant,

l'entreprise SMTP va faire faire, dès que la vérification de la conformité des réseaux sera exécutée, un revêtement de surface correct de la bande déroulement.

Pour le financement, nous rencontrons actuellement deux difficultés. Le Conseil Général a subi une désorganisation dans ses services (MDR et SADEL). Il faut reprendre tout le dossier technique d'accord de subvention. Il faut apporter la preuve du respect de la loi sur l'eau et faire à nouveau valider les réalisations pour que les subventions soient sécurisées.

Quant à la ligne de trésorerie, toutes les banques nationales ont des objectifs à remplir pour contrecarrer la crise financière nationale. Elles sont dans l'obligation d'apporter des capitaux frais et ne pourront pas répondre aux demandes des collectivités territoriales pour les financements par ligne de trésorerie pour l'attente de versement de subventions. On attend du siège de Strasbourg du Crédit Mutuel le respect de leurs engagements pris antérieurement, nous avons leur parole, on espère le contrat au plus tôt. Les subventions leur ont été notifiées pour étayer le dossier.

4. Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais SIEMLY.

Il faut approuver la convention avec le Syndicat des Eaux valider les travaux de déplacement de la colonne d'eau du Gousson. Le coût des travaux est de 1 800 € HT.

5. Avis sur le projet de la commune des Halles pour éoliennes.

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'implantation de cinq éoliennes. Il convient de s'assurer de la faisabilité par une étude d'ingénierie avant tout engagement. La commune des Halles doit se rapprocher de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais pour vérifier qui détient les compétences et qui doit agir en conséquence. Sinon, les élus ne sont pas opposés à ce projet.

6. Virement de crédits de fin d'année :

Il est nécessaire d'apporter 1 000 € au programme du square pour s'acquitter du supplément de travaux d'embellissement.

7. Nouvelle organisation de la médecine du travail :

Le centre de Gestion reprend la fonction assurée par l'association STVB (Santé Travail Villefranche Beaujolais). Il faut espérer que les employés pourront passer leur visite dans le secteur, les élus doivent y réfléchir. La convention est approuvée.

8. Engagement du SDIS et projet d'extension de la caserne

Par courrier, le SDIS s'engage sur l'extension mais pas sur un montant.

La consultation des architectes fait ressortir deux propositions de prestations à 10 % du montant des travaux et une pour un forfait de 6 000 €. La complexité de la mission pourrait justifier des honoraires à 8.5 ou 9 %. La négociation va se faire dans ce sens. Les élus souhaiteraient que le SDIS se positionne sur un montant très rapidement.

9. Avancement du projet de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) :

La très grande complexité des directives pour les agréments des Maisons d'Assistantes Maternelles laisse présager que l'appartement de l'étage rue des Balcons ne pourra être agréé. Il convient de réfléchir à d'autre façon de gérer le parc communal, notamment pour les locaux qui n'ont pas de convention de mise à disposition.

A ce jour, le projet communal doit être retiré de toutes propositions d'affectations. La commune ne peut prendre de risques démesurés avec la sécurité des enfants.

Une réunion est bienvenue sur ce thème. Elle aura lieu ce lundi 14 novembre à 20 h 30 à BRUSSIEU et pourra éclairer sur les difficultés d'affecter des locaux agréés.

10. Formation des élus aux problèmes de l'alcool.

La lettre de la gendarmerie est très ferme sur les dérives liées à l'alcool. Les élus doivent prendre les mesures pour enrayer les débordements constatés. Cette lettre sera donnée à chaque responsable d'association qui vient demander une autorisation de débit de boissons.

La proposition du CCML, (Comité de Coordination des Monts du Lyonnais) pour une formation auprès des élus et des responsables des associations, est la bienvenue et cautionnera la politique déjà adoptée au niveau local.

11. Acte authentique pour le Bouchat le Chirat et la Fayardée

Le prix du terrain agricole est arrêté à 0.30 €/m². Que la commune vende ou achète, la réversibilité s'applique. En cas d'emprise sur du terrain cultivé, si l'exploitation agricole subit un manque à gagner, les indemnisations sont fixées par la Chambre d'agriculture et s'appliquent par barème. Ce ne sera pas le cas pour les chemins ou les emprises minimales à régulariser. Par bienséance, les actes vont être engagés au plus vite pour tous les riverains concernés.

12. Organisation de la distribution des sacs poubelles :

En 2011, la distribution est fixée au jeudi 15 décembre de 13 H 30 à 17 H 30 et au samedi 17 décembre de 9 h à 12 heures. En 2012, elle est fixée au samedi 07 janvier ouvert au public de 9 h à 12 heures.

13. SYDER et programme de travaux

Il s'avère que les travaux de renforcement décidés antérieurement pour le quartier rural du hameau de la Charlatière sont suffisants et que le projet peut s'arrêter à ce stade. Par contre, il faudra envisager le réagencement des lignes dans des secteurs porteurs de projet de densification de construction à la Bourrie et pour un autre situé entre Rampôt et le Chemin des Gouttes où la ligne est aussi en surplomb d'habitation.

14. Compte rendu de la délégation du maire :

Les décisions d'urbanisme n'appellent pas de remarque particulière.

Il est donné lecture du courrier du Syndicat d'Initiative qui sollicite une caution bancaire pour le financement de leur projet d'amélioration de la salle Pierre Delage.

Les élus se positionnent favorablement mais demandent, pour l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil, un budget prévisionnel et les perspectives de locations. La décision pourra alors être finalisée.

L'association des familles évoque dans un courrier ses problèmes de ligne téléphonique et le besoin de rafraîchissement des locaux de la halte-garderie. Des solutions sont possibles dès que l'agence postale intégrera les locaux de la mairie.

L'association CONCORDIA, qui œuvre pour la rénovation du patrimoine, sollicite la commune pour savoir si d'éventuels travaux sont envisagés. Pour mémoire en 2007, des jeunes bénévoles de toutes nationalités ont participé à l'embellissement du pourtour du terrain de foot.

15. Bilan des commissions :

La commission environnement fait part des actions instaurées dans le cadre de l'agenda 21 et des objectifs déjà atteints. Une action de sensibilisation aura lieu le 15 novembre 2011. La population sera impliquée pour faire remonter ses suggestions pour contribuer à la qualité de l'environnement.

Pour 2012, la justification de l'équipement d'un broyeur de végétaux doit être étudiée avec les compétences d'un expert.

L'objectif de réduire ou d'adapter l'éclairage public est maintenu, le SYDER doit s'impliquer, il est informé de cet objectif depuis le début de la mandature.

Le SYBRIT, qui agit pour la restauration des berges et des rivières, a préconisé le desherbeur thermique. Une journée de formation a permis de faire le point et de contrôler le matériel.

Le CCAS poursuit son étude des besoins de garde d'enfants et d'adaptation des horaires de la garderie périscolaire. Les animatrices de la bibliothèque sont prêtes à partager les locaux pour que l'aide aux devoirs se fasse à la rentrée 2012 avec un noyau de bénévoles spécifiques. Toutes les personnes désireuses de consacrer un peu de temps pour cette nouvelle activité peuvent se faire connaître auprès de Patrice GLORIA.

La bibliothèque fait remonter ses remarques et ses besoins en équipement. Il faut finaliser les agencements des ordinateurs. Pour le choix et le prix du repas offert aux animatrices bénévoles, les élus leur font confiance et leur laisse la liberté d'organisation de cette rencontre conviviale. Les animations de Noël sont en préparation.

On note que l'association "Taravoie'Jeunes" s'est réunie et a voté un nouveau conseil d'administration. Cette nouvelle équipe sera accompagnée pour les démarches administratives.

La passation de pouvoirs du commandement du CPI (Centre de Premiers Secours) aura lieu le samedi 19 novembre à 17 H. La commune a ciblé une invitation très engagée auprès des dirigeants des grosses entreprises de Haute-Rivoire pour les sensibiliser à l'enjeu de la protection et à libérer les sapeurs pompiers en poste dans ces entreprises.

On espère que ce message sera entendu, le CPI manque d'effectif en journée.

16. Vie locale :

On constate un affichage incongru sur le rond-point. Pour la sécurité routière, on rappelle que cette pratique est interdite. Les affiches ou informations doivent toujours être positionnées sur la droite et en sortie de carrefour. Par contre, on préconise un affichage sur les barrières le long de la grande rue en sortie de rond-point où il sera visible depuis l'entrée du bourg et sur les différents parkings du secteur.

La séance est levée à 23 h 45.

Le Maire :
Gilbert COURTINE